CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant réglementation temporaire de la circulation
CORTÈGE DE SAINT NICOLAS 2025

Arrêté n°452 -Novembre 2025-ST

RP/ TP

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'article 417-6 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le décret n°85.807 du 30 Juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu le décret n°86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 Juillet 1954, relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 Juin 1977,

Vu la demande présentée par la Commission Municipale des Fêtes, représentée par Monsieur POULAIN,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du cortège à l'occasion de la Fête de Saint-Nicolas le 07 décembre 2025 et prévenir des accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 - Le passage du Cortège, à l'occasion de la Fête de Saint-Nicolas, aura lieu le dimanche 07 décembre 2025 de 17h00 à 18h30 selon l'itinéraire indiqué ci-dessous.

ARTICLE 2 - En raison du passage du Cortège, , la circulation des véhicules sera restreinte et momentanément interdite sur le parcours du cortège suivant :

- Départ Rue Jacquard (rassemblement sur le Parking des Ateliers culturels)
- Rue de la République
- Rue Alfred Mélayers
- Place Ernest Plet
- Rue du Maréchal Leclerc
- Place du Général De Gaulle

- La circulation sera interdite sur la place du Général de Gaulle à l'arrivée du cortège jusqu'à la fin de la manifestation

- le stationnement sera interdit sur le parking des Ateliers Culturels et Place du Général Charles De Gaulle sur les places longitudinales face au théâtre

ARTICLE 3 - 4 déviations seront mises en place :

- Par la rue de la République, Avenue Jules Guesde

- Par les rues Auguste Marliot , avenue Jules Guesdes , rue de la République , rue de Bruxelles, rue d'Anvers, rue de Venise, rue Pierre Brossolette, rue Stephenson, Bd du 8 mai 1945, Bd du 11 Novembre 1918, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue de Bruxelles,

- Par les rues Ferrer, rue Carnot, rue Albert Thomas, rue Zamenhof, rue Aristide Briand,

- Par les rues de Saint-Quentin, rue Henri Barbusse
- Par les rues de Saint-Quentin Victor Hugo, rue Gambetta, rue de Cambrai

- La rue de Saint-Quentin sera barrée angle rue Victor Hugo et rue Nain
- La rue de Valenciennes sera barrée angle rue d'Anvers et place Plet
- La rue Jean-Jacques Rousseau sera barrée angle Benoît Malon
- La rue Camille Desmoulins sera barrée angle rue Benoît Malon
- La rue Léon Blum sera barrée angle rue du Cateau

ARTICLE 4- La sécurité du cortège sera assurée par la police municipale et les Services techniques.

ARTICLE 5 - La signalisation et les déviations requises seront mises en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

ARTICLE 6 - Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès verbaux.

ARTICLE 7 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 18 novembre 2025

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué

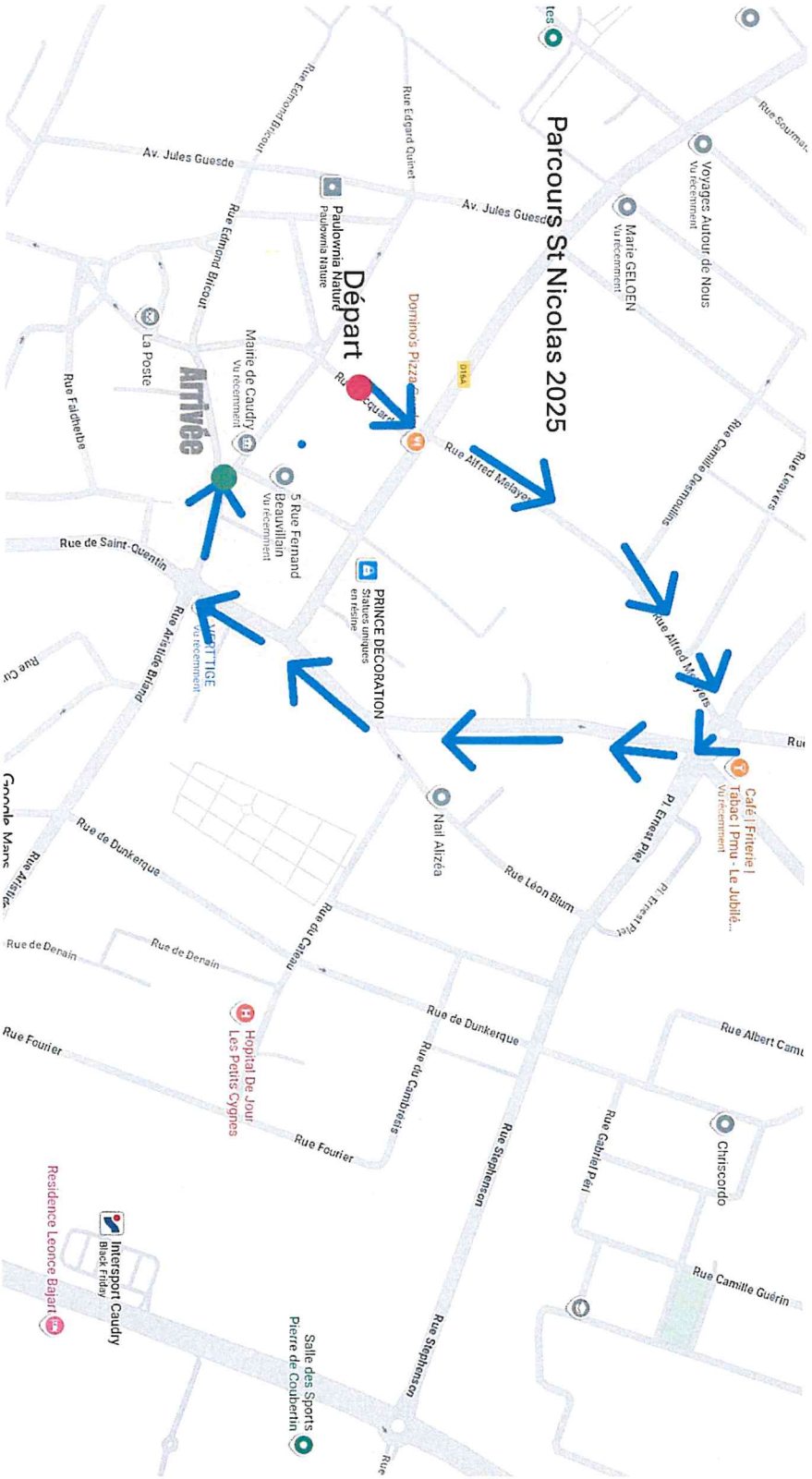
VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Marc DEVIENNE

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

Ville de CAUDRY
Parcours ST NICOLAS 2025



VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr